

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 mars 2009

L'an deux mille neuf, le trente et un mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

PRESENTS : PIEDNOIR Yves – VOINIER Pascal – LALANNE Frédéric - JAYMOT Sylvie - LEMBEGE Patrick – COURALET Catherine – THEULE Jean - BONAL Sylvie -- TOUZEAU Sandra - PECCOL Louis

ABSENT: LEBLANC Jean Simon

Date de la convocation : 24.03.2009

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2008
- Vote du compte de gestion 2008
- Affectation du résultat du compte administratif
- Fixation des taux des impôts locaux 2009
- Vote du budget primitif 2009
- Motion Société CELANESE
- Achat d'un défibrillateur
- Fixation des tarifs de remplacement de la vaisselle cassée
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme COURALET Catherine

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 17 février 2009.

I VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale le compte administratif de l'exercice 2008.

Puis, il quitte la séance et sous la présidence de Monsieur Pascal VOINIER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le compte administratif de l'exercice 2008 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Prévus :324 897,00 €
Réalisé :181 022,89 €
Reste à réaliser : .. 72 229,54 €

RECETTES

Prévus :324 897,00 €
Réalisé : 52 302,79 €
Reste à réaliser :0 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Prévus : 489 130,00 €
Réalisé :181 366,68 €
Reste à réaliser : 0 €

RECETTES

Prévus : 489 130,00 €
Réalisé : 512 341,40 €
Reste à réaliser : 0 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : - 128 720,10 €
Fonctionnement : 330 974,72 €
Résultat global : 202 254,62 €

RESULTAT CUMULE

Excédent de fonctionnement : 330 974,72 €
Déficit d'investissement 200 949,64 €

Soit une trésorerie disponible à la fin de l'exercice de : 130 025,08 €

Monsieur PIEDNOIR Yves reprend ensuite la présidence de l'Assemblée Municipale.

II VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008

Ce document est dressé par Monsieur GOUSTANS, Receveur Municipal.

Les résultats de clôture des deux sections sont conformes et égaux à ceux du compte administratif.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnance, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 330 974,72 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement : 200 949,64 €

- à l'excédent reporté du budget primitif 2009 : 130 025,08 €

IV FIXATION DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2009

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,

- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2009.

- Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 98 309 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

TAXES	TAUX DE L'ANNEE 2008	TAUX VOTES 2009	BASES 2009	PRODUITS 2009
T.H.	11,70	11,70	525 200	61 448
F.B.	9,20	9,20	268 200	24 674
F.N.B.	44,64	44,64	27 300	12 187
			TOTAL	98 309

V VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2009. Il s'équilibre en dépenses et en recettes en :

- - section de fonctionnement à 378 579 €
- section d'investissement à : 282 459 €

Après avoir entendu, en début de séance, le bilan financier et d'activités de l'année 2008 du Comité des fêtes, présenté par son Président Monsieur BORDENAVE Vivien, le Conseil Municipal décide d'allouer au Comité des fêtes une subvention de 2 600 €.

Par ailleurs, les principales dépenses de la section d'investissement sont les suivantes :

- versement du solde de la subvention d'équipement au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Labastide-Cézéracq/Labastide-Monréjeau pour la construction de la cantine scolaire soit : 70 104 €,
- Subvention d'équipement au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques pour l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la cantine scolaire soit : 2 126 €,
- Acquisition d'une partie de terrain à Mr BONNET pour l'aménagement de la voirie soit : 1 800 €,
- Acquisition de matériel informatique soit : 2 000 €
- Acquisition de mobilier et autres immobilisations corporelles pour la somme totale de 4 170 €,
- Acquisition d'un radiateur pour l'abri à l'aire de jeux + modification de l'éclairage à l'école + achat d'un abribus pour les élèves du SIRP soit : 8 656 €
- Travaux de menuiserie et traitement de l'humidité au bâtiment de la mairie + aménagement de l'escalier d'accès à la mairie pour un montant total de 25 040 €,
- Protection incendie de la cantine scolaire et des habitations chemin de la Mairie soit 20 000 €.

D'autre part, suite à l'intervention de Monsieur PECCOL Louis sur la nécessité de réaliser rapidement des travaux de réfection sur certains chemins ruraux, le Conseil Municipal charge la commission communale de la voirie de faire le point sur cette question en collaboration avec les services de la communauté de communes de Lacq.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2009.

VI MOTION SOCIETE CELANESE

Suite à l'annonce de la fermeture de l'usine de la CELANESE sur le site de PARDIES et sur proposition du Conseil du Syndicat Mixte du Pays de Lacq, le Conseil Municipal décide d'adopter la motion suivante :

«Le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU, réuni le 31 mars 2009, exprime sa désapprobation après l'annonce, par la direction de CELANESE, de la fermeture de l'usine de PARDIES. 350 salariés sont directement concernés par la perte de leur emploi.

Au-delà, les sites de YARA et AIR LIQUIDE Pardies, forts, respectivement, de 150 et 30 salariés sont, eux aussi, menacés par cette décision du groupe CELANESE.

L'ensemble du tissu économique du bassin de Lacq – entreprises de maintenance, de logistique, mais aussi activités commerciales, artisanales, services publics- seront durement impacté par la cessation d'activité de l'unité CELANESE Pardies.

On évalue à près de 2 000 emplois, directement ou indirectement, les conséquences de cette décision.

Aussi, le Conseil Municipal de la Commune de LABASTIDE-MONREJEAU à l'unanimité :

- **EXPRIME sa pleine solidarité aux salariés de CELANESE qui, avec responsabilité et dignité, se sont battus pour le maintien de leur entreprise,**
- **S'ASSOCIE aux démarches entreprises par l'ensemble des collectivités territoriales, communauté de communes de Lacq, Département, Région, qui ont proposé une mutualisation permettant d'assurer une plus grande compétitivité à la plate-forme de Pardies.**
- **SE FELICITE de l'intervention de Monsieur le Préfet pour convaincre les dirigeants de CELANESE de l'importance de leur unité pardisienne,**
- **DEMANDE :**

. au groupe CELANESE de maintenir son usine de PARDIES ;

. à l'Etat, d'intervenir dans cette évaluation pour rappeler les responsabilités industrielles, sociales, économiques, environnementales de la CELANESE ;

. à la Commission européenne d'intervenir également pour rappeler que l'acide acétique et l'acétate de vinyle, actuellement produits par CELANESE, couvrent 90 % des besoins européens.

VII ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour acheter un défibrillateur qui sera mis à la disposition des usagers dans la salle des fêtes. Des renseignements seront pris sur le modèle d'appareil à acquérir.

VIII FIXATION DES TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE COMMUNALE MISE A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS ET DES USAGERS

Monsieur le Maire expose que la vaisselle communale est mise à la disposition des preneurs de la salle des fêtes et qu'il conviendrait de facturer à ces derniers, à l'issue de la manifestation, la vaisselle cassée ou perdue.

Pour ce faire, il propose de fixer un tarif de remplacement pour chacun des articles de vaisselle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte le tarif de remplacement des articles de vaisselle figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Projet de création d'un rond-point sur la RD 817

Une réunion a eu lieu, le 23 février dernier à la mairie de Labastide-Cézéracq, en présence du représentant du Conseil Général des P.A., des Maires de LABASTIDE-CEZERACQ et LABASTIDE-MONREJEAU ainsi que de Monsieur CAMBORDE de la Communauté de Communes de Lacq pour prendre connaissance d'un avant projet, établi par le Conseil Général des P.A., sur la création d'un rond-point sur la R.D. 817, à l'intersection des communes de Labastide-Cézéracq et Labastide-Monréjeau.

Au cours de cette réunion les demandes suivantes ont été formulées à savoir : la construction d'un abribus, d'une piste cyclable et un parking de stationnement.

Le Conseil Général demande qu'une réflexion soit menée sur la création d'un plan de circulation dans le village de Labastide-Cézéracq.

Les acquisitions foncières seront à la charge du Conseil Général. La réalisation de ce projet est envisagée aux cours des années 2010 et 2011.

La prochaine réunion aura lieu le 15 avril prochain à la mairie de Labastide-Cézéracq.

Protection incendie chemin de la mairie et cantine scolaire

Le 20 février dernier, une réunion a eu lieu en mairie en présence du Commandant des Sapeurs Pompiers, chef du pôle opérations du Groupement d'Orthez, et du Caporal-chef du CIS ARTIX pour évaluer la défense extérieure contre l'incendie au niveau du chemin de la mairie (cantine scolaire récemment construite et habitations existantes).

Traitement de l'église contre les termites

La Société CTB a installé les pièges à l'intérieur et autour de l'église.

Sacristie

La porte de la sacristie a été réparée.

Travaux mairie

Les sociétés MIROITERIE DU GAVE et HOURCADE ont été consultées pour procéder au remplacement de la porte d'entrée de la mairie, de la porte extérieure d'accès au secrétariat, des volets et du vitrage des fenêtres de la salle du Conseil. Les montants des propositions sont respectivement de 6 293,35 € TTC pour MIROITERIE DU GAVE et 8 604,61 € TTC pour HOURCADE. Le Conseil Municipal décide de retenir la Société MIROITERIE DU GAVE.

Fiches de poste

Dans le cadre de la réglementation, des fiches de postes ont été rédigées avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les adjoints techniques communaux.

Installation du gaz de ville à la Zone Eurolacq 2

La Communauté de Communes de Lacq demande l'installation du gaz de ville dans la zone Eurolacq 2. L'appel d'offre doit être lancée par la Commune de Labastide-Monréjeau.

Présentation des comptes financiers de la Communauté de Communes de Lacq

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le montant des dépenses et des recettes par nature du budget primitif 2009 de la Communauté de Communes de Lacq.

Cérémonie de citoyenneté

Conformément à la réglementation, une cérémonie sera organisée en mairie pour remettre aux jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars 2008 leur carte d'électeur.

Stages pour les élus

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des stages organisés par l'associations des Maires des Pyrénées-Atlantiques à l'attention des élus dans le courant des mois d'avril, mai et juin 2009.

Projet de fusion des 4 communautés de communes

Les conseils municipaux devront se prononcer dans le courant du mois de juin prochain sur le projet de fusion des 4 communautés de communes.

Questions orales

- Madame BONAL Sylvie rappelle qu'il avait été envisagé la création d'un terrain de basket aux abords de la cantine scolaire. Monsieur le Maire indique qu'une réflexion doit être menée sur ce projet.

Affiché, le 7 avril 2009

Le Maire,